



## Faits saillants du chapitre 4

Traitement cohérent et en temps opportun des demandes d'aide juridique	Application incohérente de la procédure d'appel financier	Absence d'analyse quantitative du modèle de prestation de services
Les critères d'admissibilité financière n'ont pas été révisés depuis 2017		

### CONCLUSIONS GÉNÉRALES :

Notre travail d'audit a permis de conclure que la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick a mis en place des systèmes et des pratiques pour assurer la prestation efficiente et efficace de l'aide juridique en droit criminel et en droit de la famille aux bénéficiaires admissibles du Nouveau-Brunswick; toutefois, des améliorations peuvent être apportées afin de garantir :

- les critères d'éligibilité financière sont mis à jour en temps opportun
- une procédure d'appel formalisée est appliquée de manière cohérente
- les comparaisons de coûts sont prises en compte lors de l'élaboration du modèle de prestation de services